

29 août 2017
Français
Original: anglais*

**Vingt-septième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Afrique**

Hurghada (Égypte), 18-22 septembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

**Situation actuelle de la coopération régionale
et sous-régionale dans le cadre de la lutte
contre le trafic de drogues**

**Situation actuelle de la coopération régionale
et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre
le trafic de drogues**

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

1. Depuis la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à Addis-Abeba du 19 au 23 septembre 2016, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué d'élaborer et d'appliquer des programmes qui doivent permettre de résoudre les problèmes relatifs à la drogue et à la criminalité organisée en Afrique. Le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée continuent d'entraver le développement économique et social de nombreuses régions du continent. Cette situation est aggravée par d'autres facteurs tels que les guerres et les conflits internes, les répercussions des soulèvements d'Afrique du Nord, les faiblesses du système social et de justice pénale, la corruption, les perspectives limitées qui s'offrent aux jeunes et la disparité des revenus, qui favorisent tous amplement les activités que les groupes criminels organisés mènent dans la région. En outre, depuis quelques années, les réseaux internationaux de trafic de drogues se tournent de plus en plus vers l'Afrique pour faire transiter et stocker des drogues illicites à grande échelle. Ces organisations illégales se sont révélées très souples et ingénieuses dans leurs procédés de production et de distribution.

II. Initiatives à l'échelle de l'Afrique

2. L'ONUDC a continué d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité pour la période

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

** UNODC/HONLAF/27/1.



2013-2017 et a fourni une assistance technique aux pays de l'Union africaine dans les domaines couverts par le Plan d'action, comme il est indiqué en détail dans les sections suivantes.

III. Afrique de l'Ouest

3. Le nouveau Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest (2016-2020), qui est aligné sur le nouveau Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) visant à lutter contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, a été lancé le 19 septembre 2016 à l'occasion de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Le Programme tient compte des priorités définies dans le nouveau Plan d'action et contribue à sa mise en œuvre. Il sert également de cadre aux activités menées sur les plans régional et national, favorise la coopération en matière de lutte contre le trafic de drogues et aide les États membres à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs.

4. En Afrique de l'Ouest, on a observé une progression alarmante du cannabis, qu'il s'agisse des superficies cultivées ou des procédés de conditionnement. En août 2016, des agents des douanes maliennes ont saisi 2,1 tonnes d'herbe de cannabis dissimulées dans un véhicule en provenance du Burkina Faso. En 2016, les autorités tchadiennes ont saisi 640 kg d'herbe de cannabis.

5. D'après la base de données IDEAS sur les saisies de drogues illicites opérées en relation avec des aéroports européens, il a été saisi, en 11 opérations effectuées entre janvier 2016 et avril 2017, 31,12 kg d'héroïne à l'aéroport international Murtala Muhammed de Lagos (Nigéria). Tous les passeurs arrêtés étaient des ressortissants nigériens.

6. Le trafic de cocaïne demeure un sujet de préoccupation majeur en Afrique de l'Ouest. La voie aérienne (y compris par l'intermédiaire de passeurs et de colis) s'est imposée comme le principal mode de transport, ce qui peut s'expliquer par la multiplication des vols entre l'Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest.

7. Selon les informations qui figurent dans la base de données IDEAS sur les saisies de drogues illicites opérées en relation avec des aéroports européens, il a été réalisé, entre janvier 2016 et mars 2017, 16 arrestations relatives à des affaires de cocaïne dans des aéroports européens en lien avec des vols provenant d'Afrique de l'Ouest et du Centre, et quelque 20 kg de cocaïne ont été saisis. Selon cette même base, tous les passeurs arrêtés étaient des ressortissants nigériens qui avaient pris l'avion au Nigéria, à Abuja pour 13 d'entre eux. Entre janvier et mai 2016, l'équipe aéroportuaire conjointe chargée des interceptions à l'aéroport international Murtala Muhammed a saisi 28,33 kg de cocaïne. Sur ces 15 saisies, 11 ont été effectuées sur des vols reliant Doubaï à Lagos, et tous les passeurs arrêtés étaient des ressortissants nigériens.

8. En 2016, les équipes du Programme mondial de contrôle des conteneurs en Afrique de l'Ouest ont saisi 140 kg de cocaïne et plus de 33 tonnes de médicaments contrefaits, dont 10,32 tonnes de tramadol saisies en juin dans le port de Lomé en provenance d'Inde. En 2016, 8 157 732 comprimés de tramadol ont été saisis au Niger, pays du Sahel particulièrement touché par l'usage nocif de ce médicament. En mars 2017, 187 200 comprimés de tramadol y ont encore été saisis.

9. En mars 2016, l'équipe aéroportuaire conjointe chargée des interceptions à Lagos a saisi 4,7 kg de méthamphétamine à destination d'Afrique du Sud et, en avril 2016, près de 25 kg de méthamphétamine à destination de Kuala Lumpur. Les passeurs arrêtés dans le cadre de ces saisies étaient des ressortissants nigériens.

10. Selon les données officielles communiquées par le Ministère indien des finances, environ 1,75 tonne d'éphédrine a été officiellement exportée au Nigéria en mars 2016, à des fins licites.

11. Après avoir bénéficié de sessions de formation spécialisée dispensées par l'ONUDC, les services maliens de détection et de répression et les équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions à Niamey et à Bamako (elles-mêmes mises en place grâce à l'assistance technique de l'Office) ont gagné en efficacité pour ce qui est de saisir des drogues et d'engager des procédures judiciaires.

12. Au cours de la dixième réunion du Comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue des États membres de la CEDEAO, l'ONUDC a fourni une assistance technique pour la mise en œuvre du Plan d'action régional de cette dernière. Plusieurs stages de formation et missions ont été menés à ce jour. En partenariat avec le Programme Sahel, le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest a organisé à Niamey, en juin 2016, un stage de formation de formateurs destiné à renforcer les unités chargées de lutter sur le terrain contre le trafic de drogues transfrontalier.

13. Le Nigéria a continué d'avoir beaucoup de difficultés à contrôler et à gérer ses frontières. L'essor du terrorisme et de son financement au Sahel, qui peut avoir des répercussions au niveau mondial, a résulté dans une large mesure de la liberté de mouvement que permet aux éléments criminels la faiblesse des contrôles aux frontières.

14. L'Union européenne a financé un projet de lutte contre les drogues et la criminalité organisée qui s'y rapporte au Nigéria, que met en œuvre l'ONUDC, pour appuyer de plusieurs façons l'action menée par les partenaires nigériens et les États membres de la CEDEAO. En septembre 2015 et en avril 2016, deux forums régionaux consacrés au renseignement en matière de criminalité liée aux drogues ont été organisés à ce titre avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest; y ont participé des représentants de 11 pays de la sous-région ainsi que du Brésil et du Japon. Depuis 2015, avec ce projet, l'ONUDC a permis la réalisation de plusieurs activités de renforcement des capacités de détection et de répression.

15. En 2012, l'ONUDC avait aidé les États membres de la CEDEAO à créer le Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée. Le Réseau réunit des procureurs et des représentants des autorités centrales, qui échangent des idées, des données d'expérience et des bonnes pratiques, et participent à des stages de formation conjoints. Ses membres bénéficient également de formations animées par des experts venant des États-Unis d'Amérique et de France, qui leur font part de leur expérience. De nettes améliorations ont été constatées dans le traitement, par les pays qui font partie du Réseau, des demandes de coopération internationale, tant entre eux qu'avec des pays extérieurs à la sous-région.

16. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs, mis en œuvre conjointement par l'ONUDC et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), des projets sont menés en Afrique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, ainsi qu'en Asie centrale et en Asie du Sud. L'initiative est essentiellement axée sur la mise en place de services mixtes de contrôle portuaire qui associent les services des douanes, la police et d'autres structures telles que la gendarmerie et les services de détection et de répression des activités liées aux drogues.

17. La stratégie du Programme prévue pour la période 2015-2016 était la suivante: a) augmenter le niveau d'accompagnement des équipes du Bénin, du Ghana, du Sénégal et du Togo; b) promouvoir le partage d'informations et la coopération entre l'Afrique de l'Ouest et les pays d'origine au moyen d'opérations planifiées; c) offrir des formations spécialisées dans les domaines les plus préoccupants tels que la lutte contre les précurseurs; d) progresser de manière notable dans le lancement du Programme dans le port d'Abidjan; et e) étudier les possibilités d'étendre le Programme à d'autres grands ports d'Afrique de l'Ouest, notamment à ceux de Conakry, de Lagos et de Monrovia, et d'Afrique centrale, à Douala (Cameroun) et Pointe-Noire (Congo). Des discussions sont en cours en ce qui concerne la création d'un service mixte de contrôle portuaire dans l'un des ports secs de Bamako. L'ONUDC veillera à ce que ses activités soient coordonnées avec celles des autres donateurs et partenaires d'assistance technique.

18. Pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO, l'ONUDC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Département des opérations de maintien de la paix continuent, avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), de mener des activités dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, mise en place actuellement dans cinq pays de la région qui sortent d'un conflit: la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone. Le projet repose sur la création et la pleine mise en service de cellules de lutte contre la criminalité transnationale dans les pays concernés, ainsi que sur le renforcement de la coopération régionale.

19. La Cellule sierra-léonaise de lutte contre la criminalité transnationale organisée est pleinement opérationnelle et présente à ce jour de très bons résultats. Depuis sa création, en août 2010, elle a enquêté sur 491 affaires, qui ont donné lieu à des poursuites à l'encontre de 317 criminels ainsi qu'à la saisie de 20 592 tonnes de marijuana, 12 665 tonnes de résine de cannabis, 142 kg de cocaïne et 3 kg d'héroïne. Elle mène régulièrement des opérations dans des zones vulnérables et dispose d'un champ d'action assez large dans le pays, y compris en mer. Elle a participé à plusieurs enquêtes internationales menées sur des affaires de criminalité transnationale organisée, ainsi qu'à des opérations conjointes et à des échanges de renseignements avec son homologue du Libéria.

20. La Cellule libérienne de lutte contre la criminalité transnationale organisée est pleinement opérationnelle et produit des résultats encourageants. Depuis sa création, en juin 2011, elle a appuyé ou dirigé des enquêtes relatives à 59 affaires pénales, qui ont donné lieu à des poursuites à l'encontre de 59 criminels ainsi qu'à la saisie de 500 kg de cannabis, 1,5 kg de cocaïne et 7,4 kg d'héroïne. Il a été mis en œuvre un ensemble complet d'activités de renforcement des capacités, ainsi que des services d'appui logistique et opérationnel.

21. Plusieurs opérations conjointes ont été menées sous les auspices d'INTERPOL, et des échanges de renseignements ont eu lieu avec les services de détection et de répression de Côte d'Ivoire.

22. La Cellule bissau-guinéenne de lutte contre la criminalité transnationale organisée est devenue opérationnelle en juin 2011. Depuis, des opérations de collecte de renseignements en amont (activités de police fondées sur le renseignement) ont été menées avec la police judiciaire; elles ont abouti à des enquêtes concernant 50 affaires de trafic de drogues, à des poursuites contre 63 personnes et à la saisie de 36,2 kg de cocaïne et 217 kg de marijuana.

23. Dans le cadre du Projet de communication aéroportuaire, l'ONUDC a continué de renforcer les compétences de détection et d'interception des trafics de drogues passant par les passagers, les services de fret et le système postal dans certains aéroports internationaux africains de pays d'origine, de transit et de destination. Un aspect essentiel du Projet est de favoriser la coopération interrégionale entre les équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions mises en place en Afrique et dans d'autres régions. Ces équipes sont reliées au réseau I-24/7 d'INTERPOL et à l'outil de communication du Réseau douanier de lutte contre la fraude de l'OMD, auquel sont également reliés les services de détection et de répression extérieurs au Projet. Cela permet d'échanger des informations à l'échelle mondiale et en temps réel, ce qui peut être essentiel pour intercepter des drogues. En outre, les activités de formation et d'encadrement menées dans le cadre du Projet de communication aéroportuaire le sont par des responsables de l'application des lois venus du Brésil, du Canada, du Mali, du Niger et du Sénégal, ainsi que d'Europe. Le Projet a été associé à la préparation de l'opération conjointe intitulée "Ailes Africaines" (contrôle des petits aéronefs en Afrique de l'Ouest), qui aura lieu au second semestre de 2017. Dans le cadre du Projet, des fonds ont été accordés pour permettre aux équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions africaines de participer à la quatrième réunion annuelle du groupe de travail de l'Interflow Initiative, organisée par INTERPOL en juin 2017. À cette réunion, les participants ont abordé les thèmes de la détection, de l'identification et de l'arrestation, par la mise en commun de pistes d'enquête dans un

cadre sécurisé, de trafiquants de drogues dont l'activité est liée à l'Afrique, et celui de l'examen des flux mondiaux du trafic de drogues vers et à travers l'Afrique.

24. Pour ce qui est de la mise en place du Projet, au mois de juin 2016, 12 équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions étaient opérationnelles en Afrique, à savoir au Bénin, à Cabo Verde, au Cameroun (Douala et Yaoundé), en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Ghana, au Mali, au Niger, au Nigéria, au Sénégal et au Togo. Trois équipes supplémentaires ont été formées et sont devenues opérationnelles au cours du second semestre de 2016 en Éthiopie, en Guinée-Bissau et au Kenya.

25. Sur le plan des résultats et des saisies, 10 opérations conjointes ont été menées: "Cocair" III, IV et V; "Folosa", en partenariat avec INTERPOL; WESTERLIES I, II et III, en partenariat avec l'OMD; et "Ailes Africaines" I, II et III, en partenariat avec les services des douanes françaises. Par ailleurs, quatre programmes d'échange des meilleures pratiques ont été organisés et deux brigades canines ont été mises en place à Cabo Verde et au Sénégal. En matière de saisies, les résultats sont très prometteurs, avec l'interception de 1 176 kg de cocaïne, 863 kg de cannabis, 140 kg d'héroïne et 778 kg de méthamphétamine.

26. Dans le cadre de leur Programme commun de traitement et de prise en charge des toxicomanes, l'ONUDC et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont aidé les autorités et institutions compétentes de pays de l'Afrique de l'Ouest, en général, et du Sénégal, en particulier, à mettre en place des observatoires nationaux des drogues, en lien avec les dispositions prises par la CEDEAO pour établir dans la sous-région un réseau épidémiologique sur l'abus de drogues.

27. L'ONUDC a continué d'apporter un soutien technique au centre de prise en charge intégrée des addictions qui a ouvert récemment à Dakar. Ce centre est le premier service de traitement spécialisé d'Afrique de l'Ouest à avoir lancé un programme axé sur le traitement pharmacologique des troubles liés à l'usage d'opioïdes.

28. Au Sénégal, dans le cadre du Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes, la contribution de l'ONUDC a aidé à créer à Dakar un centre de prise en charge intégrée des addictions, avec l'appui financier de la France et le financement d'autres partenaires tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Ensemble solidarité thérapeutique hospitalière en réseau (ESTHER) et la ville de Paris. Au 31 décembre 2016, après 20 mois de fonctionnement, 651 usagers de drogues avaient demandé à suivre le traitement d'entretien aux opioïdes et 178 avaient été admis dans le Programme de traitement à la méthadone. Des services de traitement pharmacologique ont été mis en place, ainsi qu'une gestion des comorbidités liées à l'abus de drogues et des activités de prévention et de prise en charge du VIH, mais aussi de réduction des risques. Le centre, qui s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, est également relié à un réseau de travailleurs sociaux et de volontaires locaux qui mènent une action de sensibilisation et aiguillent ceux qui en ont besoin vers les services compétents.

29. Dans le cadre de son projet d'appui au Plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, l'ONUDC a organisé, à Abidjan (Côte d'Ivoire), les 20 et 21 février 2017, la première consultation scientifique de haut niveau sur la prévention et le traitement des troubles liés à l'usage de drogues.

30. En 2016, dans le cadre de la mise en œuvre du projet susmentionné, l'ONUDC, la CEDEAO et l'Union européenne ont lancé un appel à projets visant à appuyer les initiatives de prévention novatrices et pilotes dans six pays: Burkina Faso, Cabo Verde, Libéria, Mauritanie, Sierra Leone et Togo.

31. En 2015 et 2016, dans le cadre du Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes, l'ONUDC a fourni un appui aux consultations nationales organisées en Côte d'Ivoire sur la révision du cadre juridique et administratif qui régit les questions liées aux drogues. L'objectif principal de la réforme était de promouvoir une approche du contrôle des drogues axée sur la santé.

La nouvelle version de la loi de 1988 sur les drogues a été établie par des experts nationaux avec l'appui technique de l'ONUDC; le projet a été soumis au Ministère de l'intérieur et au Parlement pour validation. L'ONUDC a également apporté un soutien technique aux pays d'Afrique centrale et de l'Ouest lors de plusieurs consultations nationales et régionales menées en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui a eu lieu en 2016.

IV. Afrique centrale

32. Actuellement, les activités de l'ONUDC en Afrique centrale sont fortement limitées par manque de ressources. Il serait possible, cependant, de mener des programmes dans la sous-région, notamment pour renforcer la sécurité maritime et juguler les trafics dans le Sahel. De par sa situation géographique, à proximité du golfe de Guinée et aux portes du Sahel, l'Afrique centrale est susceptible d'être la cible de groupes criminels impliqués dans le trafic de drogues par voies terrestre, maritime et aérienne.

33. En ce qui concerne la criminalité maritime, l'ONUDC s'est attaché, conformément aux résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité, à faire le point des capacités de tous les États qui bordent le golfe de Guinée, s'appuyant sur le renseignement et des rapports approfondis. Dans le cadre de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, il a conçu, pour renforcer les capacités régionales de lutte contre la piraterie et les vols à main armée visant des navires, la Stratégie relative à la piraterie, aux vols à main armée visant des navires et à la criminalité maritime dans la région du golfe de Guinée. Entre janvier 2015 et juin 2016, il a été organisé quatre ateliers de formation pour procureurs, juges et conseillers juridiques principaux et cinq réunions de coordination sur la réforme du droit, et émis quatre propositions de réforme. En outre, des conseillers ont été affectés au Ghana et à Sao Tomé-et-Principe. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime a étudié le cadre juridique du Cameroun et une mission d'évaluation a été conduite dans le pays en novembre 2016. Dix juristes camerounais ont pris part à une réunion de coordination juridique tenue à Accra, en septembre 2016, entre le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana et Sao Tomé-et-Principe. Les juristes ont échangé leurs points de vue sur les cadres juridiques nationaux, étudié la jurisprudence et terminé l'atelier par une simulation de procès. À Sao Tomé-et-Principe, les représentants du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime ont évalué le cadre juridique et présenté leurs recommandations lors d'un atelier de formation sur la piraterie et la criminalité maritime, tenu en décembre 2016. Également dans le cadre du Programme, un appui a été apporté aux gardes-côtes santoméens. Pour la première fois de son histoire et avec le soutien de l'ONUDC, Sao Tomé-et-Principe a mené, avec la police judiciaire et des experts en pêche, une opération de surveillance à 45 milles marins de la côte. Dans le cadre de cette opération, il a été utilisé des images satellite partagées par l'Agence européenne pour la sécurité maritime.

34. Le 16 janvier 2015, l'ONUDC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont signé à Libreville un mémorandum d'accord devant permettre de resserrer leur coopération, notamment pour ce qui est de combattre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. En avril 2016, des procureurs et des juges ont suivi une formation sur l'exploitation illicite du bois au Cameroun; en juillet de la même année, on a achevé d'évaluer la mission réalisée en République centrafricaine et, en décembre, on a publié un rapport analytique sur les outils de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages au Congo.

V. Afrique australe

35. En 2015 et 2016, l'ONUDC a continué d'appuyer le réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs (ARINSA), calqué sur le réseau

Camden regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs, qui apporte son soutien au réseau de praticiens qui travaillent dans le domaine de la confiscation d'avoirs et du produit du crime. Le réseau ARINSA offre une plate-forme qui permet aux pays de tracer et de confisquer le produit des infractions les plus graves, y compris le trafic de drogues. Il facilite également les demandes d'informations formulées dans le cadre de l'entraide judiciaire internationale et régionale en ce qui concerne ces mêmes infractions.

36. En formant plus de 2 000 juges, magistrats, procureurs et enquêteurs aux questions touchant la confiscation d'avoirs, le blanchiment d'argent et les infractions les plus graves, y compris le trafic de drogues, sur la base des législations de leur pays, le réseau ARINSA a renforcé les capacités nationales du Botswana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de la Namibie, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie (Dar es-Salaam et Zanzibar) et du Swaziland.

37. L'ONUDC a produit des manuels sur la gestion d'avoirs et mené des études législatives préparatoires à l'introduction de la confiscation sans condamnation au Botswana et en Namibie. Il a également produit un manuel des opérations du réseau ARINSA, un guide à l'usage des enquêteurs financiers et le rapport annuel du réseau.

38. La poursuite du programme d'affectation de conseillers dans les pays membres du réseau ARINSA explique l'augmentation du nombre de procédures engagées pour faits de blanchiment d'argent et aux fins de la confiscation du produit des infractions les plus graves, y compris le trafic de drogues; de fait, plus de 340 affaires ont été examinées à ce jour, contre une trentaine pendant la précédente période considérée.

39. Il a été créé, à l'usage du réseau ARINSA, un site Web, qui a été mis à niveau récemment. Ce site comprend un espace accessible à tous, une plate-forme sécurisée pour l'échange d'informations et une plate-forme d'apprentissage en ligne. La communauté des utilisateurs en ligne compte plus de 650 membres de 18 pays et le site a été consulté plus de 120 000 fois. L'assemblée générale annuelle du réseau ARINSA s'est tenue en juin 2017. Le Botswana assure actuellement la présidence du réseau et Madagascar, le Mozambique et les Seychelles sont les derniers pays à l'avoir rejoint. Des représentants du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo ont assisté à l'assemblée générale annuelle et ont exprimé le souhait de devenir membres du réseau.

40. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en juin 2017, certains pays ont signalé une augmentation considérable de la valeur des avoires saisis, qui dépasse les 23 millions de dollars en attente de décisions de confiscation.

VI. Afrique de l'Est

41. L'ONUDC a entamé la deuxième phase de son Programme régional pour l'Afrique de l'Est pour la période 2016-2021, intitulé "Promotion de l'état de droit et de la sécurité humaine". Le volet consacré à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics vise en priorité le trafic de drogues, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, les flux financiers illicites et le recours aux réseaux de transport à des fins de trafic, y compris la criminalité maritime. Le Programme encourage la coopération en matière de lutte contre le trafic de drogues et aide les États Membres à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs.

42. Le Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime a convoqué une réunion de haut niveau des ministres de l'intérieur de la région de l'océan Indien sur la question de la lutte contre le trafic de drogues, qui s'est tenue à Colombo le 29 octobre 2016. Y ont participé des représentants de 18 États qui bordent l'océan Indien, dont sept ministres et vice-ministres de l'intérieur. Les autres États étaient représentés par des envoyés spéciaux et des hauts fonctionnaires. La région de l'Afrique de l'Est était représentée à un haut niveau par le Ministre de l'intérieur des Comores, le Vice-Ministre de l'intérieur du Mozambique, le Vice-Ministre de l'intérieur de la

République-Unie de Tanzanie et des hauts représentants des pouvoirs publics d'Afrique du Sud, du Kenya, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles. Étaient également présents des observateurs de sept organisations internationales, organismes partenaires et organismes des Nations Unies qui participent à des initiatives de lutte contre les stupéfiants dans la région. Les ministres sont convenus qu'il était urgent d'adopter une approche coordonnée pour lutter contre le trafic de drogues sur la "route du Sud". Dans la Déclaration de Colombo adoptée à la réunion, les ministres ont demandé aux États qui bordent l'océan Indien de se réunir chaque année dans le cadre du Partenariat de la route du Sud du Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime afin d'évaluer la menace que constitue le trafic de drogues dans l'océan Indien, de rendre compte à ce sujet et d'élaborer une approche coordonnée pour le combattre. Le Partenariat de la route du Sud offrira une plate-forme de coordination qui permettra aux offices nationaux de lutte contre la drogue et aux partenaires internationaux de déterminer les domaines prioritaires et de coordonner l'action qu'ils mènent pour atteindre les objectifs communs. Il permettra également d'entretenir des contacts réguliers et d'exécuter des travaux de recherche sur la route du Sud, y compris la collecte de données statistiques.

43. Pendant la période considérée, d'importantes saisies de drogues ont été signalées par le Kenya et Maurice. En juillet 2016, une cargaison de 90 kg de cocaïne a été détectée dans des conteneurs de sucre dans le port de Mombasa (Kenya). À Maurice, la police a saisi un envoi de 135 kg d'héroïne dans un conteneur arrivé à Port-Louis en mars 2017.

44. En novembre 2016, dans le cadre de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUDC a organisé un stage de formation approfondie à la visite, à l'arraisonnement, à la fouille et à la saisie de navires pour les services de détection et de répression des infractions au droit maritime. Cette formation intensive de deux semaines a réuni 18 agents du Kenya, de République-Unie de Tanzanie et des Seychelles. Elle s'est déroulée au Centre régional de coordination du renseignement et de la répression pour la sécurité en mer à Mahé (Seychelles). Elle a permis de renforcer les capacités des unités de police maritime et des services de gardes-côtes de la région en matière de lutte contre le trafic d'héroïne en mer.

45. Diverses activités maritimes illégales, y compris des trafics de drogues, sont pratiquées le long de la côte entre le Kenya et la Somalie. Dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUDC a aidé, en avril et en juillet 2017, l'Unité kényane de police maritime à Lamu à dispenser des formations créées spécifiquement pour renforcer les capacités de l'Unité de lutte contre la criminalité maritime, y compris en ce qui concerne l'interception de drogues. La formation des agents des services de détection et de répression des infractions au droit maritime comprend un tutorat quotidien, assuré par des experts de ces services, qui vise à renforcer leurs compétences fondamentales, notamment en matière de navigation, de surveillance maritime et d'ingénierie. En outre, les agents suivent des formations spécialisées sur certains types d'infractions au droit maritime, notamment sur le trafic de drogues, à travers des exercices pratiques de visite, d'arraisonnement, de fouille et de saisie de navires afin d'identifier la contrebande de stupéfiants dans des compartiments dissimulés. Le Programme vise également à améliorer les capacités de communication entre la police maritime et les gardes frontière ruraux pour assurer la coordination des opérations en mer et sur terre.

46. En 2015, l'ONUDC a continué de suivre une approche globale en matière de lutte contre le VIH/sida et de prévention, de traitement, de prise en charge et d'accompagnement des toxicomanes et des usagers de drogues injectables, y compris en milieu pénitentiaire. Il a ainsi mis en route un programme destiné à réduire la morbidité et la mortalité parmi les toxicomanes et les usagers de drogues injectables au Kenya. Au cours du premier semestre 2017, 1 200 toxicomanes et usagers de drogues injectables ont commencé un traitement de substitution à la méthadone, et trois centres de soins offrant des traitements de substitution aux opioïdes dans les régions côtières du Kenya assurent leur suivi. Un quatrième centre sera ouvert le

trimestre prochain dans le Comté de Kwale et un cinquième sera opérationnel avant la fin du programme, en juin 2018.

47. L'ONUDC fournit actuellement une aide technique à l'élaboration d'un plan directeur national pour le contrôle des drogues en Éthiopie et à Maurice. Il appuie également la mise en place d'un protocole d'évaluation de la toxicomanie parmi les agents des services de police kényans.

VII. Afrique du Nord

48. L'ONUDC opère en Afrique du Nord dans le cadre du Programme régional pour les États arabes, qui vise à prévenir et à combattre la criminalité, le terrorisme et les menaces sanitaires et à renforcer les systèmes de justice pénale, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme (2016-2021). Lancé en mai 2016, le Programme prend en compte les nouveaux défis auxquels l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient sont confrontés, tout en assurant une étroite coopération avec la Ligue arabe et ses États membres.

49. En 2017, la situation politique et sécuritaire de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient reste marquée par de nombreuses crises. Les conflits et les guerres actuelles, à savoir en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen, ont non seulement des conséquences désastreuses pour ces pays et leur population, mais aussi des répercussions dans les pays voisins.

50. Des quantités croissantes de cocaïne, destinées au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord, ont été interceptées dans la région. La cocaïne sud-américaine est introduite en Afrique du Nord par diverses voies.

51. Pendant la période considérée, la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient a été à la fois une zone de transit et une destination finale pour la cocaïne sud-américaine. La saisie la plus importante dans la région a eu lieu au Maroc, tandis que la Tunisie semble, pour la première fois, être utilisée comme pays de transit par des organisations criminelles transnationales.

52. Au Moyen-Orient, l'Arabie saoudite semble être à la fois une zone de transit et une destination finale pour la cocaïne sud-américaine. Le 2 septembre 2016, les autorités brésiliennes ont saisi 602 kg de cocaïne dissimulés dans 18 sacs placés dans un conteneur de sacs de sucre biologique. Le navire était parti du port de Santos (Brésil) et se dirigeait vers le port de Tunis, via Gioia Tauro (Italie). En mars 2017, une saisie sans précédent de plus de 31,5 kg de cocaïne a été réalisée en Méditerranée par les gardes-côtes tunisiens. Quand les trafiquants, à bord d'un hors-bord en provenance d'Italie, ont remarqué les forces tunisiennes, ils ont jeté les 30 sacs contenant la drogue dans les eaux du cap Bon, péninsule tunisienne qui ouvre le canal de Sicile (Italie). En mai 2017, les agents des douanes de Gioia Tauro (Italie) et la Guardia di Finanza (service de détection et de répression chargé de la criminalité financière et de la contrebande) de Reggio de Calabre ont saisi, en coordination avec le bureau du procureur de la région, 25,7 kg de cocaïne pure dans le port de Gioia Tauro. Les 23 paquets de drogue étaient dissimulés dans un conteneur rempli de poulets congelés en provenance du Brésil et en direction du port d'Umm Qasr (Iraq). En décembre 2016, lors d'une opération conjointe, les forces de sécurité marocaines et espagnoles ont saisi 2,5 tonnes de cocaïne à 161 km des côtes de Dakhla. La drogue avait été acheminée par bateau, puis transbordée dans un bateau de pêcheur marocain à 160 km de la côte. Vingt-quatre personnes ont été arrêtées dans le cadre de cette saisie. La cocaïne provenait apparemment du Suriname et avait transité par Cabo Verde.

53. En janvier 2017, la police judiciaire marocaine a saisi 116 kg de cocaïne dans le quartier de Beni Makada, à Tanger, arrêtant deux personnes.

54. En septembre 2016, un groupe spécialisé dans la fabrication, la production et le trafic de substances psychotropes et d'autres drogues a été démantelé par la direction

centrale de la police judiciaire d'Oujda (Maroc). Sept personnes ont été arrêtées: deux Péruviens, un Français et quatre Marocains. Dans le laboratoire, la police marocaine a trouvé 200 kg de cocaïne ainsi que des outils et du matériel modernes utilisés pour produire de la cocaïne et des comprimés contenant des substances psychotropes.

55. En avril 2017, les agents des douanes ont saisi 46 kg de cocaïne dans le port Roi Abdallah de Rabigh (Arabie saoudite). La drogue était dissimulée dans un conteneur de poulets congelés transporté vers une destination inconnue, via l'Arabie saoudite.

56. En décembre 2016, la police sri-lankaise a saisi 800 kg de cocaïne, quantité sans précédent dans le pays, sur un bateau arrivé à Colombo en provenance du port Roi Abdallah. Les rapports officiels indiquent que la drogue provenait probablement d'Équateur et était dissimulée dans un conteneur de bois destiné à une entreprise indienne.

57. Selon les informations qui figurent dans la base de données IDEAS, deux des plus importantes saisies de cocaïne jamais enregistrées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont eu lieu en octobre 2016. Elles impliquaient deux passeurs partis du Brésil pour aller au Liban. Le 19 octobre 2016, à l'aéroport international de São Paulo, les autorités brésiliennes ont arrêté un Bulgare qui transportait 18 kg de cocaïne dans ses bagages. Le 29 octobre 2016, les autorités françaises ont arrêté un Brésilien avec 24,5 kg de cocaïne à l'aéroport Charles de Gaulle, à Paris, où il était en transit.

58. Des groupes de trafiquants nigériens semblent être actifs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Pendant la période considérée, le Service nigérien de détection et de répression des infractions liées à la drogue a signalé l'arrestation de deux passeuses à l'aéroport international Murtala Muhammed. Elles transportaient, sous couvert d'un pèlerinage, de la cocaïne vers l'Arabie saoudite. L'une d'elles a été arrêtée avec 300 grammes de cocaïne en juin 2017. On lui avait promis 950 dollars en échange de ce transport. La seconde femme était une grand-mère de 57 ans, arrêtée avec 1,6 kg de cocaïne en mars 2017. Les passeuses ont été arrêtées à l'aéroport lors de leur départ vers l'Arabie saoudite.

59. Pendant la période considérée, d'importantes saisies maritimes d'héroïne ont eu lieu, notamment au Moyen-Orient et en Égypte. En juin 2017, les autorités turques ont saisi plus d'une tonne d'héroïne dans 40 sacs stockés dans des compartiments cachés d'un cargo naviguant sous le pavillon de la République démocratique du Congo. La saisie a eu lieu dans le cadre d'une opération effectuée dans les eaux internationales, au large du canal de Suez. Le navire en provenance d'Égypte se dirigeait vers la Grèce lorsqu'il a été intercepté. En mars 2017, les services de détection et de répression embarqués sur un destroyer de la Marine des États-Unis ont saisi 270 kg d'héroïne dans un petit boute qui naviguait sans pavillon dans les eaux internationales de la mer d'Arabie. Avant son interception, le bote avait été suivi par un hélicoptère de la Marine britannique.

60. Le Service du contrôle des drogues de la République islamique d'Iran a surveillé un réseau international de trafic de drogues qui opérait sur la route de l'océan Indien: les trafiquants essayaient d'acheminer, à l'aide de hors-bords, de l'héroïne de Jiwani (Pakistan) vers un navire ancré à 150 km du port de Chabahar (République islamique d'Iran). Les gardes-côtes iraniens ont arrêté le navire et le bateau de livraison, qui fuyait les lieux, et saisi 685 kg d'héroïne et 150 000 litres de combustible de contrebande. Dix personnes ont été arrêtées: deux Sri-lankais, deux Indiens et six Iraniens. Selon les autorités iraniennes, les trafiquants souhaitaient introduire en contrebande la drogue en Jordanie, avant de l'expédier en Afrique.

61. En décembre 2016, les forces navales égyptiennes ont intercepté l'*Abadan*, un navire iranien, dans les eaux égyptiennes de la mer Rouge. En l'inspectant, elles ont trouvé 319 paquets qui contenaient quelque 171 kg d'héroïne. Les sept membres de l'équipage (4 Iraniens, 2 Indiens et 1 Pakistanais) ont été arrêtés.

62. En décembre 2016, 15 kg d'héroïne ont été récupérés à Karachi (Pakistan), dans un avion de la Pakistan International Airlines à destination de l'Arabie saoudite. La

Force de lutte contre les stupéfiants et les douaniers pakistanais ont trouvé la drogue dans un compartiment secret de l'avion.

63. Ces dernières années, plusieurs laboratoires clandestins produisant du "captagon" à destination des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont été démantelés en Europe centrale et du Sud et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Le démantèlement le plus récent a été effectué par les autorités grecques, qui ont signalé, en mars 2017, la découverte d'un laboratoire produisant du "captagon". En lien avec cette opération, un Albanais, deux Grecs et un Turc ont été arrêtés à Éleusis et Mégare, deux villes situées respectivement à 17 et 33 km au nord-ouest d'Athènes. Pendant l'opération menée dans le laboratoire d'Éleusis, les autorités ont découvert et saisi 635 000 comprimés de "captagon".

64. Les forces de sécurité irakiennes soupçonnent l'existence de laboratoires spécialisés dans la production de cristaux de méthamphétamine dans les provinces d'Al-Basra et de Maysan. En avril 2017, la police irakienne a mené, à Kirkouk, une opération dans un laboratoire de fabrication de drogue qu'elle soupçonnait de produire des amphétamines. Deux suspects ont été arrêtés et 51 cartons de comprimés ont été saisis.

65. Par ailleurs, en octobre 2016, les forces de sécurité libanaises ont signalé l'interception, à l'aéroport international de Beyrouth, d'un envoi de matériel pour produire du "captagon" en provenance de Mumbai (Inde). D'après les autorités libanaises, le matériel était utilisé dans des laboratoires modernes pour produire des amphétamines, principal ingrédient du "captagon".

66. Pendant la période considérée, la plus grosse saisie de "captagon" et de tramadol (opiacés de synthèse permettant de traiter la douleur et utilisés activement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord comme stupéfiants) a été réalisée en mai 2017 par les autorités italiennes. La police de Gênes (nord de l'Italie) a intercepté une importante cargaison de 37,5 tonnes de tramadol et de "captagon". La drogue était stockée dans trois conteneurs de fret amarrés dans le port de Gênes, en provenance d'Inde et en direction de la Libye. La drogue avait été expédiée d'Inde vers le Sri Lanka, où elle avait été maquillée en shampoings et en tissus synthétiques.

67. En janvier et février 2017, les douaniers français ont saisi du "captagon" pour la première fois. Dans deux opérations menées à l'aéroport Charles de Gaulle, ils ont intercepté 70 et 67 kg de "captagon", respectivement. Dans les deux cas, la drogue était dissimulée dans des moules industriels en acier à destination de l'Arabie saoudite, via la Tchéquie et la Turquie.

68. En mai 2017, les gardes frontière d'Arabie saoudite ont signalé la saisie de 2,1 millions de comprimés de "captagon", cachés dans du riz, près de la frontière avec la Jordanie.

69. En septembre 2016, au Koweït, les autorités ont signalé la saisie de quelque 3 millions de comprimés de "captagon" dissimulés dans des compresseurs d'air stockés dans un conteneur de fret maritime.

70. En septembre 2016 également, les autorités jordaniennes ont signalé une saisie sans précédent de plus de 13 millions de comprimés de "captagon", dissimulés dans des sèche-linges, dans une maison près d'Amman. Trois trafiquants, dont un ressortissant étranger, ont été arrêtés.

71. En avril 2017, les douaniers libanais ont saisi, à Tripoli, 800 000 comprimés de "captagon" dissimulés dans la carrosserie d'un camion. Ces comprimés devaient être introduits en contrebande dans l'un des pays du Conseil de coopération du Golfe. En juin 2017, la police des Émirats arabes unis a arrêté, à Ras el Khaïmah, deux personnes qui étaient en possession de 110 000 comprimés de tramadol. En février 2017, elle a saisi à Doubaï 116 kg de "captagon" et arrêté le propriétaire de la drogue. Le "captagon" était destiné au marché des Émirats arabes unis. En mai 2017, la police d'Abou Dhabi a également saisi 1 million de comprimés de "captagon" et 100 kg de résine de cannabis dissimulés dans les compartiments secrets d'un bateau amarré dans

le port de Khor Doubaï. Cinq personnes ont été arrêtées. Les trafiquants avaient tenté de vendre la drogue aux Émirats arabes unis.

72. La plus grande part de la résine de cannabis consommée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord est produite localement ou provient d'Afghanistan, du Maroc ou, dans une moindre mesure, du Liban. La plupart des pays de la région produisent du cannabis.

73. Selon l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies¹, la résine de cannabis consommée dans l'Union Européenne est majoritairement importée du Maroc, via l'Espagne.

74. Pendant la période considérée, d'importantes quantités de cannabis et de résine de cannabis ont été saisies au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les plus grosses saisies ont été réalisées en mer, même s'il en a également été réalisé d'importantes dans les terres.

75. La saisie de résine de cannabis la plus importante réalisée en mer a eu lieu en septembre 2016, quand la Garde civile espagnole, avec le soutien d'Europol, de la Direction nationale du renseignement et des services douaniers de recherche français, et de la Guardia di Finanza italienne, a intercepté un navire naviguant sous pavillon panaméen en direction de la Libye avec 19,6 tonnes de résine de cannabis à son bord. L'équipage du bateau (11 Ukrainiens et 1 Ouzbek) a été arrêté.

76. En avril 2017, la police marocaine a saisi 578 sacs contenant 15 tonnes de résine de cannabis, ainsi que six voitures équipées de fausses plaques d'immatriculation, utilisées pour le trafic de drogue.

77. En mai 2017, après une opération de 15 mois, les forces de sécurité espagnoles ont saisi 13 tonnes de résine de cannabis. La saisie a fait suite à une longue opération de surveillance menée dans la région de Campo de Gibraltar, qui avait permis d'identifier les chefs du groupe au début de 2016. La résine de cannabis traversait le détroit de Gibraltar dans de puissants canots à moteur.

78. En février 2017, les agents des services de sécurité et de l'administration des douanes marocains ont saisi, au poste frontière de Guergarate, plus de 3 tonnes de résine de cannabis dissimulées dans des bouteilles de produits cosmétiques dans un véhicule immatriculé au Maroc. La drogue devait être exportée vers l'Afrique.

79. Les agents de renseignement de l'armée libanaise ont saisi 487,5 kg de résine de cannabis dissimulés dans 1 639 boîtes de savon. La destination initiale de la drogue était la République-Unie de Tanzanie, mais, pour des raisons inconnues, elle devait finalement être expédiée au Canada.

80. En ce qui concernait la sécurité et afin d'aider les pays nord-africains à améliorer leurs méthodes de lutte contre le trafic transfrontières, le Bureau régional de l'ONUDC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a, pendant la période 2016-2017, travaillé sur plusieurs fronts. L'accent a été mis sur le renforcement des contrôles aux frontières et de la coopération régionale, notamment à travers le durcissement du contrôle des conteneurs et des aéroports, et l'amélioration des capacités à assurer la sécurité des points de passage aux frontières terrestres et dans les principales villes situées sur les itinéraires de trafic de la région. À cet égard, on s'est également employé à renforcer les capacités à enquêter dans toute la région afin d'encourager la réalisation d'enquêtes fondées sur le renseignement pour démanteler les réseaux criminels au lieu de procéder uniquement à des saisies individuelles.

81. Pour faire face à la situation inquiétante observée en Libye, l'ONUDC a adopté une démarche d'"endiguement", qui a pour objectif d'aider les pays voisins à renforcer leurs capacités de contrôle des frontières terrestres aux points de passage officiels ainsi que dans les principales villes situées sur les itinéraires de trafic (à

¹ *Rapport européen sur les drogues 2017: Tendances et évolutions* (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2017).

savoir celles dans lesquelles les trafiquants et les terroristes doivent passer pour traverser les régions du Sahara et du Sahel).

82. Dans le cadre de son projet régional de contrôle des frontières terrestres et de coopération régionale, l'ONUDC a apporté son soutien à l'Égypte et à la Tunisie et des consultations sont en cours pour commencer des activités en Algérie au deuxième semestre 2017. En Tunisie, l'Office a aidé le Gouvernement à créer un système de gestion et d'analyse des données relatives aux frontières. On a en outre encouragé la coopération et le partage d'informations entre institutions, ce qui a permis la signature d'un accord de coopération entre les services des douanes et de police du pays. En coopération avec INTERPOL, l'ONUDC a dispensé une série de formations à l'analyse criminologique, aux données concernant les voyageurs recueillies avant les vols et au système de dossier passager (PNR). Des experts britanniques et canadiens ont formé des agents de différents services de détection et de répression. Au cours de l'année écoulée, les responsables égyptiens des enquêtes liées au terrorisme, à la criminalité organisée, au trafic de drogues et à d'autres infractions graves ont également suivi des formations à l'analyse criminologique qui comprenaient notamment des éléments relatifs à la coopération interinstitutionnelle aux fins de l'échange d'informations.

83. En Égypte, l'ONUDC a dispensé, pour ce qui était des enquêtes liées au trafic de drogues, des formations ciblées sur les affaires judiciaires et les techniques d'infiltration, en coopération avec l'Office central français pour la répression du trafic illicite des stupéfiants. L'efficacité de la mise en commun des connaissances techniques, des difficultés rencontrées et des tendances récentes du trafic de drogues a été améliorée. Des informations opérationnelles ont ainsi été échangées en ce qui concernait les tendances du trafic de tramadol entre l'aéroport Charles de Gaulle et celui du Caire.

84. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs, l'ONUDC a appuyé la mise en place d'une Unité interinstitutions de contrôle portuaire au port de Radès (Tunisie). Créée en février 2017, l'Unité rassemble des agents des douanes et des agents référents de la police des frontières, des autorités portuaires et du terminal à conteneurs. Elle est chargée de profiler, de cibler et d'inspecter les conteneurs et les cargaisons à haut risque utilisés par les groupes criminels organisés pour transporter des marchandises illicites, y compris à des fins terroristes. Dans ce contexte, un accord de coopération a été négocié entre les douanes et la police des frontières, ce qui est essentiel pour l'échange d'informations et les enquêtes. On procède actuellement à la formation de l'Unité et à l'achat de matériel, conformément aux résultats de l'évaluation des besoins réalisée en septembre 2016. Au Maroc, des formations à l'analyse des risques, au profilage, à la sélection et à l'inspection des conteneurs ont été dispensées aux Unités d'analyse des risques des douanes des ports d'Agadir, de Casablanca, de Rabat et de Tanger Med.

85. En 2016, le Projet de communication aéroportuaire, mis en œuvre conjointement par l'ONUDC, l'OMD et INTERPOL, a été étendu au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord pour renforcer les capacités de détection et d'interception des passagers suspects et des trafics opérés par les passagers, le fret ou le courrier dans certains aéroports internationaux. Le Maroc est associé au projet et des discussions sont en cours avec l'Algérie et la Tunisie pour adapter le projet à leur contexte et à leurs besoins. Dans le cadre de ce projet, l'ONUDC élabore un programme de formation qui confèrera aux agents de première ligne des aéroports internationaux de la région les compétences et les connaissances nécessaires pour détecter et identifier les passagers suspects (y compris les combattants terroristes étrangers).

86. En collaboration avec la police de Dubaï, l'ONUDC a tenu la huitième réunion régionale des États membres du Conseil de coopération du Golfe en vue d'améliorer les cadres opérationnel et judiciaire de la coopération régionale et interrégionale mise en place pour combattre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée. Le Centre de renseignements en matière criminelle pour la lutte antidrogue du Conseil, dont le siège se situe au Qatar, a continué de s'employer à améliorer le

partage d'informations opérationnelles entre les centres de détection et de répression régionaux aux fins de la lutte contre le trafic de drogues en provenance d'Afghanistan. D'autres activités avaient pour objectif de sensibiliser à l'intérêt qu'il y avait à coopérer avec le secteur privé dans le domaine du contrôle des précurseurs.

87. Les taux de transmission du VIH et la consommation de drogues continuant d'augmenter dans la région, l'ONUDC entend appuyer, en ce qui concerne le VIH et les usagers de drogues injectables, l'élaboration de textes de loi, de politiques, de stratégies, de directives et de pratiques propres à éliminer les obstacles qui entravent l'accès à des services de prévention, de traitement et de prise en charge fondés sur les faits et respectueux des droits de l'homme, et à réduire la violence subie par lesdits usagers. En outre, on aidera les pays de la région à promouvoir l'accès des usagers de drogue à des services complets de prévention, de traitement et de prise en charge de l'infection à VIH, en plaçant l'accent sur le dispositif de 10 interventions conçu par l'OMS, l'ONUDC et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

88. La santé des personnes détenues en milieu carcéral et dans d'autres structures fermées étant étroitement liée à celle de la société en général, l'ONUDC a conçu et lancé un projet régional de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien en matière de VIH/sida en milieu carcéral au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'objectif est de favoriser et d'appuyer l'élaboration d'orientations normatives, de politiques fondées sur les faits et de programmes de prévention, de traitement et de prise en charge de l'infection à VIH dans les prisons de la région. Dans le cadre de ce projet, l'ONUDC fournit actuellement une assistance technique à 3 prisons d'Égypte, 5 prisons du Maroc et 6 prisons de Tunisie.

VIII. Conclusions et recommandations

89. Suivant le principe de la responsabilité commune et partagée, il faudrait que les pays d'Afrique continuent de lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée par des mesures équilibrées et globales. La dimension transnationale du trafic de drogues et de la criminalité organisée impose de renforcer la coopération régionale. Parmi les principaux domaines dans lesquels il faudrait resserrer cette coopération, on peut citer l'échange croissant d'informations dans la région, la lutte contre les flux financiers liés au trafic de drogues et la prévention du détournement des précurseurs utilisés pour fabriquer des drogues.

90. Compte tenu de ce qui précède, les États participant à la réunion voudront peut-être envisager de prendre les mesures suivantes:

a) Élaborer des stratégies régionales de lutte contre le trafic de drogues qui tiennent compte des liens qui existent entre celui-ci et d'autres formes de criminalité organisée, comme le trafic d'armes à feu et la traite des personnes, afin de combattre le problème de manière plus intégrée;

b) Envisager d'inclure des questions transversales telles que la lutte contre la corruption dans les projets et les stratégies de lutte contre le trafic de drogues;

c) Appeler l'ONUDC à continuer d'aider les pays qui ont engagé une transition politique et des réformes de la justice pénale en général et de la détection et de la répression en particulier à faire en sorte que les mesures prises soient fondées sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme;

d) Inviter les gouvernements à agir de manière stratégique et, pour ce faire, à ne pas se contenter de saisir des drogues et d'arrêter des acteurs du bas de la hiérarchie, mais à accorder une attention accrue au démantèlement des réseaux de trafic de drogues et, à cet égard, à recourir plus systématiquement au renseignement criminel et à demander l'appui de l'ONUDC s'il y a lieu;

e) Encourager les gouvernements à continuer de participer au Projet de communication aéroportuaire de façon à renforcer la lutte contre le terrorisme et les menaces que le trafic de drogues fait peser sur l'aviation civile;

f) Appuyer ou étendre la mise en œuvre du Programme mondial de contrôle des conteneurs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord afin de faciliter le commerce international et de prévenir l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins de trafic illicite, de criminalité organisée et de terrorisme;

g) Promouvoir une approche équilibrée de la lutte antidrogue qui prévoit notamment des mesures efficaces et durables de réduction de la demande couvrant la prévention de la toxicomanie ainsi que le traitement et la réadaptation des toxicomanes;

h) Inviter les États de la région à réaliser des études et évaluations de portée nationale sur les questions relatives aux drogues et à collaborer avec l'ONUDC dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et la collecte et l'analyse d'informations;

i) Inviter les États à concevoir des initiatives de développement alternatif et de culture de plantes autres que celles qui servent à fabriquer des stupéfiants, ou à revoir les initiatives qui existent dans ce domaine, avec l'appui des partenaires internationaux;

j) Continuer de promouvoir et de renforcer la coopération nationale, transfrontière et interorganisations afin d'uniformiser et de renforcer les contrôles frontaliers au niveau régional et de rationaliser la collecte et le partage de renseignements;

k) Renforcer l'appui à l'élaboration de mémorandums d'accord régionaux propres à faciliter la coopération et l'échange d'informations multilatéraux et l'entraide judiciaire, et envisager de conclure des mémorandums d'accord de ce type avec des organismes mondiaux et européens de premier plan tels qu'INTERPOL, l'Office européen de police, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et Eurojust.
